



ÉTÉ 2023

GUIDE PRATIQUE DU SÉJOUR ADOS

24 au 28 juillet 2023



INFORMATIONS GÉNÉRALES

ORGANISATEUR DU SEJOUR :

Communauté de communes Pays d'Uzès

DIRECTION SERVICE AUX FAMILLES

9 Avenue du 8 Mai 1945

30700 UZES

Tel : 04 66 03 09 00 du lundi au vendredi de 9H00-12H00 et 13H30-16H30

Mail : directionservicefamilles@ccpaysduzes.fr



Directrice : Corinne Gastaud

Coordinatrice Enfance et Jeunesse : Dalia Coseraru

DIRECTION DU SÉJOUR :

Samuel Rayssiguier

Contact séjour : 07 57 41 41 57



POUR SUIVRE LES SÉJOURS rdv sur le [Pays d'Uzès, Communauté de Communes](#)

LE LIEU DES VACANCES

Destination **BERRIAS CASTELJAU**, 07460 ARDECHE, à 20 kilomètres à l'ouest de Vallon Pont d'Arc et à 40 kilomètres au sud d'Aubenas, en plein Ardèche méridionale.

Les adolescents seront accueillis au camping LES CIGALES, proche de la rivière Chassezac (affluent de l'Ardèche) dans un site exceptionnel, entouré de vignes et de falaises calcaires. En plein cœur des Cévennes d'Ardèche, le camping est équipé d'un restaurant, une piscine et infrastructures de jeux. De plus, il est le lieu de départ idéal pour les activités de plein air comme le canoé, l'escalade, la randonnée pédestre, le VTT ...

LE DÉPART ET L'ARRIVÉE

POINT DE RENCONTRE :

COLLEGE LE REDOUNET à UZÈS, avenue Georges Pompidou.

LE DÉPART :

Rendez- vous **LUNDI 24 JUILLET à 9h00** devant l'entrée du collège.

Départ en Minibus d'Uzès à 9h00.

LE RETOUR :

Retour le **VENDREDI 28 JUILLET vers 18h00** devant l'entrée du collège.



L'HÉBERGEMENT ET LA RESTAURATION

L'hébergement :

Les jeunes sont hébergés au camping sous tentes de 2 à 4 personnes fournies par la communauté de communes.

La restauration :

Les repas se prendront au restaurant du camping.

Pour toute problématique médicale relative aux repas (intolérances, allergies...), merci de le signaler au plus tôt à l'équipe de direction des séjours.



L'ÉQUIPE ENCADRANTE

L'équipe est constituée de 5 professionnels de l'animation.

Le séjour ados est sous la direction de Samuel Rayssiguier, agent CCPU titulaire BPJEPS (Brevet professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et du Sport), du brevet de SURVEILLANT DE Baignade et du Certificat de Prévention et Secours Civique de niveau 1 (PSC1).

LES ACTIVITÉS PROPOSÉES



Les activités telles que la visite de la grotte, la spéléologie, l'escalade, la baignade, le canyoning/ aqua-rando sont encadrées par des intervenants professionnels et diplômés.

*Le test d'aisance aquatique est **obligatoire** pour les activités aquatiques

LE TROUSSEAU



- Un **duvet** et un tapis de sol
- Une gourde
- Un sac à dos
- Une casquette et de la crème solaire
- Un maillot et une serviette de bain
- Chaussures d'eau ou vieilles baskets pour les baignades en rivière, la spéléo et le canoé
- Trousse de toilette (gel douche, brosse à dents...) et serviettes de toilette
- Vieux vêtements pour l'activité spéléo (dont pull car il fait frais dans la grotte)
- Des vêtements en fonction du nombre de jours que dure le camp (confortables, séjour sportif : short, tee-shirt...)
- Des baskets
- Une lampe de poche

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

MÉDICAMENTS, TRAITEMENTS...

L'équipe d'animation n'est pas habilitée à donner des médicaments sans ordonnance délivrée par un médecin.

En cas de traitements à délivrer durant le séjour :

- **Remettre les médicaments et l'ordonnance médicale en cours de validité au directeur du séjour le jour du départ. Les jeunes ne peuvent garder de médicaments dans leurs affaires personnelles.**
- **Penser à écrire le nom et prénom de votre enfant sur chaque boîte de médicaments.**

Si votre adolescent bénéficie d'un protocole médical spécifique ou PAI merci de le remettre également le jour du départ au directeur avec les médicaments concernés.

En cas de survenue d'un problème de santé au cours du séjour, les parents seront informés dans les plus brefs délais.

COMMENT PRENDRE DES NOUVELLES ?

Sur le téléphone portable de Samuel en cas d'urgence uniquement.

Les ados pourront vous joindre de leur téléphone portable tous les jours entre 17H00 à 19H00.

Sinon rendez-vous sur la page Facebook de la Communauté de communes !

ARGENT DE POCHE

L'argent de poche n'est pas nécessaire sur le séjour, néanmoins nous préconisons un montant de 10 à 20 € par jeunes.

CIGARETTES ET ALCOOL ne sont bien évidemment pas autorisés durant ce séjour.